

Centre
de services scolaire
du Lac-Saint-Jean

Québec 



COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 27 octobre 2020 à 8h30 par vidéoconférence via la plate-forme Teams.

PRÉSENCES :

POUR LA COMMISSION

Jérôme Carette
Joanne Landry
Sandra Larouche
Julie Truchon

POUR LE SYNDICAT

Guillaume Beaupré
Johanne Bouchard
Joël Gagné
Paul Grenon
Pascale Juneau

ABSENCES :

René Simard

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	<p>Selon le principe d'alternance, pour l'année en cours, la partie syndicale présidera la rencontre alors que la partie patronale s'occupera du secrétariat.</p> <p>M. Joël Gagné souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. Mme Julie Truchon est responsable du secrétariat.</p>	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>M. Joël Gagné fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bienvenue; 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour; 3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 29 mai 2020; 4. Rapport de la rentrée (jeunes) (P); 5. Plan d'utilisation du personnel mis en disponibilité (P); 6. 1ère paie 2020-2021 - clause 6-9.02 (S); 7. Contrats de suppléance (P-S); 8. Nouvelle allocation 30391 (S); 9. Stages-sommes résiduelles (P); 10. Paiement suppléance de 60 minutes (S); 11. Portes ouvertes (P); 12. Programme d'aide aux employés (P-S); 13. Suivi maternelle 4 ans (S); 14. Séance d'information personnel enseignant à statut précaire (P); 15. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> 15.1. 16. Levée de la rencontre. 	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sandra Larouche. Accepté à l'unanimité.</p>

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2020	<p>M. Joël Gagné fait la lecture du procès-verbal.</p> <p>Suivis :</p> <p>8. Compensations stagiaires</p> <p>Mme Julie Truchon explique que la situation des compensations stagiaires a été régularisée et que ces dernières ont été versées au prorata du temps effectué en stage.</p> <p>11. Visite CNESTT</p> <p>Mme Julie Truchon fait état de la situation concernant les visites de la CNESTT dans les écoles du centre de services scolaire en précisant que plusieurs visites ont été effectuées dans les écoles et centres. Elle précise que certaines écoles ont été visitées à deux reprises par la CNESTT pour faire le suivi de l'application des mesures préventives soulevées lors des précédentes visites. M. Joël Gagné ajoute que toutes les écoles ont aussi été visitées par Nicolas Tremblay et son équipe pour s'assurer du respect des mesures sanitaires.</p> <p>4. Postes 2020-2021</p> <p>Mme Sandra Larouche précise qu'il y a eu entente entre les enseignants et la direction concernant la situation de dépassements sporadiques en FMS.</p> <p>5. Affectation</p> <p>M. Joël Gagné mentionne que dans le contexte, l'affectation s'est bien déroulée et qu'au niveau de la technologie cela s'est bien passé. De plus, il y a eu respect des délais.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Mme Julie Truchon ajoute que du côté du service des ressources humaines l'expérience a été positive et que l'on souhaite répéter cette façon de faire l'an prochain.</p> <p>6. Organisation primaire et secondaire 2020-2021</p> <p>M. Joël Gagné précise qu'une rencontre concernant le suivi de l'évolution de la clientèle a été tenue avec les services éducatifs le 14 août dernier.</p> <p>7. Suivi situation COVID 19 – gestion des éclosions</p> <p>Mme Julie Truchon explique la mise en place et le fonctionnement de l'équipe d'intervention tactique (EIT) responsable d'assurer la gestion des situations de COVID dans les établissements scolaires. Madame Sandra Larouche précise qu'il y a une collaboration hors du commun de tous les intervenants lors de la gestion des situations liées aux cas de COVID.</p> <p>9. Processus de sélection du personnel enseignant</p> <p>Mme Julie Truchon mentionne qu'un nombre restreint de personnes s'est présenté aux tests écrits du processus de sélection du personnel enseignant malgré le nombre important d'invitations. Elle précise que les entrevues devraient avoir cours au mois de novembre. Elle fait état du nombre de plus en plus réduit d'enseignants composant le bottin de suppléance.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 29 mai 2020 est proposée par Mme Sandra Larouche Accepté à l'unanimité.</p>
4.	Rapport de la rentrée (jeunes) (P)	Étant donné l'absence de M. René Simard, il a été convenu de reprendre ce point lors d'un prochain CRT.	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
5.	Plan d'utilisation du personnel mis en disponibilité (P)	<p>Mme Julie Truchon présente le tableau de l'affectation du personnel enseignant mis en disponibilité au 10 octobre 2020. Elle précise que la situation est très positive puisque 4 des 5 mises en disponibilité se sont résorbées et que l'enseignant encore visé par une mise en disponibilité est partiellement affecté dans sa spécialité.</p> <p>M. Gagné confirme que le portrait est beaucoup plus favorable qu'au printemps et que c'est une très bonne nouvelle pour l'enseignant en question puisqu'il n'avait pas été affecté à son secteur depuis plusieurs années.</p>	
6.	1ère paie 2020-2021 - clause 6-9.02 (S)	<p>Mme Pascale Juneau explique qu'il a été observé par la partie syndicale qu'une paie avait été versée avant le début de la prestation de travail des enseignants au mois d'août. Elle précise que l'entente locale prévoit à la clause 6-9.02 que le premier traitement de la prestation de travail des enseignants est exigible le premier jeudi de l'année de travail. Elle ajoute que cette situation, liée à l'étalement de la paie, a déjà été vécue par le passé.</p> <p>M. Jérôme Carette donne des précisions concernant le fonctionnement des modalités de versement de la paie du personnel enseignant prévu à l'entente locale pour expliquer le paiement effectué au mois d'août.</p> <p>Des discussions s'ensuivent sur les modalités d'application pour notre centre de services scolaire.</p> <p>Mme Pascale Juneau précise que lorsqu'il doit avoir interruption d'une période de paie dans une année donnée afin d'assurer l'étalement, il y a entente entre la partie patronale et partie syndicale afin d'aviser rapidement les membres de cette situation. Elle ajoute que cette façon de procéder n'est pas unique à notre centre de services scolaire et que cette situation s'applique à l'échelle nationale.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
7.	Contrats de suppléance (P-S)	<p>Mme Pascale Juneau demande un suivi sur les contrats de suppléance qui ont été octroyés l'année dernière et questionne le mode de fonctionnement dans le contexte particulier de l'année en cours.</p> <p>Mme Julie Truchon dresse un bilan positif de l'expérience de l'an passé qui a permis l'octroi de contrats de suppléance à trois enseignantes à statut précaire. Ces contrats de suppléance leur auront permis d'être inscrites sur la liste de priorité du personnel enseignant.</p> <p>Étant donné que ce type de contrat avait pour objectif de remplacer les enseignants pour la tenue des COP et des CAP et que dans le contexte actuel, il sera plus difficile de répéter l'expérience. Mme Truchon précise que des contrats de suppléance regroupant le remplacement de plusieurs blocs de retraites progressives seront octroyés.</p>	
8.	Nouvelle allocation 30391 (S)	<p>Mme Pascale Juneau présente la mesure 30391 et questionne comment celle-ci prendra forme dans les différents établissements du CSS.</p> <p>Monsieur Jérôme Carette explique que la mesure touche deux volets, soit les mesures sanitaires et la réussite des élèves. Il fait état de la répartition de la mesure pour le centre de services scolaire et précise que cette répartition a été recommandée par le comité de répartition des ressources et approuvée par les différentes instances décisionnelles. Des sommes ont été établies entre autre pour l'ajout de personnel de conciergerie et de soutien informatique, ainsi que pour la surveillance d'élève, la formation à distance et les équipements de protection individuelle.</p> <p>Des discussions s'ensuivent concernant les différents volets de la mesure.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
9.	Stages-sommes résiduelles (P)	<p>Mme Julie Truchon dépose et présente le document de la répartition des sommes résiduelles des stages universitaires pour l'année 2019-2020 pour chacune des écoles.</p> <p>En réponse à une question de M. Paul Grenon, Mme Truchon confirme que les sommes résiduelles tiennent en compte la situation liée à la COVID.</p> <p>Des précisions sont demandées par Mme Pascale Juneau concernant les écoles qui présentent des montants négatifs. Mme Truchon fera des validations et assurera un suivi plus détaillé à Mme Juneau sur les écoles concernées.</p>	
10.	Paiement suppléance de 60 minutes (S)	<p>Mme Juneau explique l'historique et le contexte entourant la situation du paiement de la suppléance de 60 minutes. Elle fait état du mode de rémunération qui prévaut dans d'autres centres de services scolaires alors que le paiement de la suppléance d'une période, où l'enseignant doit faire la surveillance de l'accueil et les déplacements, dépasse les 60 minutes.</p> <p>Après validation de part et d'autre, la partie patronale et la partie syndicale ont convenu d'adapter le mode de rémunération de la suppléance en tenant compte du temps fait pour l'accueil et les déplacements et d'appliquer cette nouvelle façon de procéder pour l'année scolaire 2020-2021. Une note de service a d'ailleurs été émise pour confirmer cette nouvelle façon de faire.</p> <p>Mme Pascale Juneau présente son étonnement et sa déception quant au procédurier qui a été annexé à la note service jugeant que celui-ci sous-entendait que le CSS reconnaissait que le mode de rémunération devait être révisé, mais qu'en pratique des moyens seraient mise en place pour ne pas avoir à rémunérer les minutes supplémentaires liées à l'accueil et au déplacement.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Elle mentionne avoir recueilli beaucoup de mécontentements de la part du personnel enseignant et elle souligne sa déception quant à l'aboutissement de ce dossier dans sa pratique.</p> <p>M. Carette précise que la situation découle d'un mode de rémunération prévu à la convention collective qui n'a pas été revu avec le temps et qui ne répond plus au contexte. Le mode de rémunération actuel devra faire l'objet de négociations nationales et être revu pour répondre à la réalité actuelle. Il donne des explications sur la façon de gérer les suppléances du point de vue de la paye. Il précise que le fait de se conformer a mené le CSS à revoir ses pratiques afin d'optimiser l'utilisation de la suppléance et d'assurer une bonne gestion des fonds publics.</p> <p>Mme Joanne Landry partage l'expérience vécue à l'école Saint-Joseph d'Alma et précise que cela se déroule bien dans l'ensemble.</p> <p>En réponse à une préoccupation soulevée par Mme Juneau, M. Carette précise que le personnel enseignant à statut précaire, dont la rémunération n'aurait pas été faite selon la nouvelle pratique, doit s'adresser à leur direction afin de faire régulariser leur rémunération.</p> <p>Suivant une préoccupation partagée par Mme Pascale Juneau concernant la recherche d'amélioration pour le personnel à statut précaire, Mme Julie Truchon précise qu'il y aura sous peu le lancement d'un nouveau bottin de suppléance qui facilitera le mode de fonctionnement pour le personnel enseignant à statut précaire.</p>	
11.	Portes ouvertes (P)	En l'absence de M. René Simard, Mme Sandra Larouche explique que dans le contexte actuel et dans l'objectif de limiter la présence des visiteurs dans les	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>écoles, des capsules vidéo devraient être tournées pour présenter les différentes écoles secondaires. Plus de détails sont à venir en lien avec la tenue de cette activité.</p>	
12.	Programme d'aide aux employés (P-S)	<p>M. Jérôme Carette présente le bilan du programme d'aide aux employés pour l'année 2019-2020. L'historique du taux d'utilisation sur une base annuelle présente une similarité à celle de l'année précédente.</p> <p>M. Carette précise que dans le contexte actuel, la formule du téléconseilling a été privilégiée par Morneau Shepell. Il mentionne que lors des cas de COVID dans les écoles, une attention particulière est portée pour référer le PAE.</p> <p>M. Paul Grenon questionne le taux de satisfaction du PAE depuis l'utilisation de ce nouveau fournisseur. M. Carette précise que sommairement, le taux de satisfaction est favorable, mais qu'il fera une analyse plus détaillée du taux de satisfaction et fera un retour au prochain CRT.</p> <p>En réponse à une question de Mme Pascale Juneau, M. Carette précise que des rappels fréquents sont faits pour favoriser l'utilisation du PAE entre autre par le biais des assemblées générales ou des communications diffusées à l'ensemble du personnel.</p> <p>M. Carette confirme la pertinence d'outiller les aidants naturels et souligne qu'il pourrait être opportun, en cours d'année, de favoriser leur développement, particulièrement dans le contexte actuel.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
13.	Suivi maternelle 4 ans (S)	<p>Dans le contexte actuel, Mme Pascale Juneau soulève des préoccupations quant à la tenue des rencontres de parents en soirée pour les élèves de la maternelle 4 ans.</p> <p>Mme Joanne Landry explique qu'autant pour la maternelle 4 ans que pour la passe-partout, des rencontres virtuelles et plus personnalisées avec les parents ont été privilégiées. Le local n'étant pas en mesure d'accueillir les parents dans le respect du 2 mètres.</p> <p>M. Jérôme Carette précise que c'est l'orientation qui a été prise pour pratiquement toutes les rencontres.</p> <p>Mme Julie Truchon confirme que de façon généralisée, les rencontres en présence dans les écoles ne se tiendront pas sous la même forme afin de tenir compte des mesures de prévention qui prévalent.</p> <p>M. Jérôme Carette précise que M. René Simard présentera le portrait des maternelles 4 ans lors d'un prochain CRT.</p>	
14.	Séance d'information du personnel enseignant à statut précaire (P)	<p>Mme Julie Truchon confirme que comme par les années passées, la rencontre d'information à l'intention du personnel à statut précaire se tiendra le 4 novembre prochain, mais étant donné le contexte actuel, celle-ci se tiendra sur la plateforme Teams.</p> <p>Elle souligne toutefois le nombre très restreint d'inscriptions. Elle précise qu'une relance sera faite auprès du personnel enseignant et demande à la partie syndicale de partager l'information de leur côté.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
15.	AFFAIRES NOUVELLES	<p>15.1 Prochain CRT</p> <p>Il est convenu de fixer un CRT en décembre afin de faire le suivi des points n'ayant pu être traités dans le cadre du présent CRT.</p>	
11.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 10h22.	M. Joël Gagné propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Julie Truchon, secrétaire de la rencontre.

Madame Pascale Juneau, présidente
Syndicat de l'enseignement

Monsieur Jérôme Carette, directeur
Service des ressources humaines